



Messieurs les Présidents, chers collègues,

J'accuse réception de votre message et des points d'attention que vous proposez. Je les transmettrai volontiers à mes collègues.

Ils appellent les remarques suivantes:

> d'une part, chaque chef d'établissement est autonome et gère au mieux des dotations qui sont, comme vous le savez, très serrées. En particulier, les CPGE littéraires consomment un nombre d'heures très important!

> dans ce contexte, je regrette que les ENS ne servent pas mieux la cause en réfléchissant aux conséquences de leur politique; en effet, ce sont évidemment les épreuves de concours qui induisent les contenus d'enseignement des deux années qui précèdent.

A mon sens, il y a donc un travail de réflexion à mener avec toutes les ENS sur la conception des épreuves et des concours, dans le sens d'une simplification (comme c'est le cas en sciences).

Très cordialement,

Jean Bastianelli

Proviseur

Lycée Louis-le-Grand

123 rue St Jacques

75005 Paris

<http://www.louislegrand.org/>

Tel. +33 673 65 50 75

Le 18/12/2017 à 20:06, Pierre Stragiotti a écrit :

Monsieur le Président, cher collègue,

La réforme de l'épreuve de géographie pour les optionnaires d'histoire à l'ENS Ulm complique sérieusement les choses pour les professeurs de géographie, mais aussi pour les proviseurs.

Dans beaucoup d'établissements existent des mutualisations entre optionnaires histoire, optionnaires géographie, Chartes B et/ou optionnaires géographie en B/L. Or désormais les programmes diffèrent entre les optionnaires d'histoire d'une part et les optionnaires de géographie d'autre part en A/L.

S'il reste possible de mutualiser optionnaires de géographie A/L et B/L, de même qu'optionnaires d'histoire A/L et Chartes B car l'ENC accepte de caler son programme sur celui des optionnaires d'histoire A/L, il devient très difficile de mutualiser complètement optionnaires d'histoire et optionnaires de géographie A/L, de B/L et de Chartes B. Non seulement les programmes diffèrent en partie (France pour les historiens, question tournante - hors France- pour les géographes A/L, B/L ou Chartes à l'écrit + France à l'oral pour les géographes A/L et B/L + France à l'oral pour les géographes), mais les types d'épreuve divergent également puisque les historiens auront le choix entre un commentaire de documents ou une dissertation. Préparer en même temps des candidats à une dissertation (sur

la France et sur une question tournante), à un commentaire de documents sur la France et à un commentaire de cartes pour l'oral des optionnaires géographes devient une gageure.

Par ailleurs vous savez que les situations réelles divergent beaucoup d'un établissement à l'autre, pour des raisons d'héritages et de cultures d'établissement. Chaque établissement est presque un cas particulier.

Nous souhaiterions donc que vous sensibilisiez vos collègues à la situation nouvelle pour que puisse être assurée une pérennité des enseignements existants, tout en préservant leur qualité et l'indispensable égalité républicaine pour que tous les optionnaires d'histoire, dans quelque établissement qu'ils soient, puissent être préparés au mieux.

Même si le contexte financier est très tendu, nous espérons pouvoir compter sur votre appui pour que des arbitrages, forcément délicats, puissent tenir compte de la situation nouvelle devant laquelle nos collègues, et nos étudiants, se trouvent.

Bien cordialement,

Pierre Stragiotti
Président de l'AP-Géo

Stéphane Coviaux
Président de l'APPLS